

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [10]

Artikel: Agenda

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

exemple au sujet du taux d'occupation. Si celui des crèches est acceptable (86 %), celui des garderies se révèle insuffisant (68 %), toute l'infrastructure étant prévue pour une occupation optimale. Il s'agit donc bien d'augmenter le nombre d'enfants par groupe dans une proportion raisonnable, tout en répondant mieux aux pressantes demandes d'admission. Le taux d'encadrement du personnel est, pour sa part, deux fois supérieur à ce qu'on trouve ailleurs en Suisse. Il n'est pas question de le diminuer, mais d'assurer un rapport équitable entre lui et le nombre d'enfants présents (et non théoriquement inscrits).

La formation du personnel n'est pas remise en cause. Elle bénéficiera, au contraire, d'un certain nombre de jours par année pour organiser et gérer sa formation continue. Il faut aussi souligner l'ouverture, dès septembre, d'une nouvelle école de nurses qui en garantira la qualité professionnelle. Quant à la hausse des tarifs, les jardins d'enfants et garderies

ont, pour l'instant, simplement été rendues attentives au fait qu'ils étaient trop bas, certains n'ayant pas changé depuis 15 ans. Enfin, dans le cadre d'un plan quadriennal, la Ville a prévu la création de quatre nouvelles structures d'accueil offrant 130 places à plein temps. Il reste aux autres communes du canton à ouvrir, à leur tour, de plus nombreuses institutions.

L'époque de totale autonomie dont jouissaient les crèches, garderies et jardins d'enfants est, il est vrai, révolue au nom d'autres principes de fonctionnement. Les enfants doivent en être les principaux bénéficiaires et, c'est dans cet esprit, qu'il faut souhaiter voir aboutir les négociations entre tous les milieux concernés. — (mm)

* Adresses de contact : Groupe parents-petite enfance, Centre de loisirs des Asters, 45, rue Schaub, 1202 Genève et Centre F-Information, 1, rue des Barrières, 1211 Genève 3, tél. 21 28 28. Délai de récolte des signatures : 31 octobre 1986.

POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE EN VALAIS

Décidément la commission d'étude pour la condition féminine en Valais est grandement mise à contribution cette année ! La révision partielle de la loi fiscale, succédant à celle de la loi scolaire, est à l'ordre du jour de cette rentrée parlementaire. Or, l'injustice faite aux filles à l'école et stigmatisée récemment par la commission, continue de les frapper lorsqu'elles deviennent épouses et mères. Cela n'a pas échappé à cet organe consultatif qui, dans son nouveau rapport intitulé « Les femmes et la fiscalité », propose au Gouvernement des solutions concrètes pour remédier à cet injuste état de fait.

Dans la législation actuelle, les conjoints exerçant tous deux une activité lucrative sont soumis à des taux d'imposition bien supérieurs à ceux supportés par les couples non mariés. La nécessité de corriger cette injustice unanimement reconnue est prioritaire. D'accord, souligne la commission, à condition de reconnaître aussi que « ce n'est pas le mariage qui réduit la capacité contributive des familles et leur niveau de vie, mais le fait d'avoir des enfants ». Il serait donc temps d'appliquer une véritable politique familiale en allégeant substantiellement la fiscalité des familles.

La commission a examiné, chiffres à l'appui, les différents systèmes d'imposition mis à l'étude par le Parlement. Elle les écarte tous car ils sont générateurs de maux justement combattus : nouvelles injustices et coûts trop élevés. Elle propose une solution originale : l'adoption d'un système mixte d'imposition : la **taxation séparée du produit du travail**

de l'épouse. Les revenus provenant du travail et des rentes de celle-ci seraient imposés selon le taux qui leur est propre, tandis que les autres revenus et la fortune feraient l'objet d'une déclaration commune du couple, signée par les deux conjoints.

De plus, la commission propose que les déductions pour enfants soient effectuées sur le montant de l'impôt et non sur le revenu. Elles devraient surtout être plus importantes, lorsque l'un des conjoints doit renoncer à exercer une activité lucrative pour s'occuper de ses enfants.

Certains points de la législation, « sources de discrimination pour les femmes en Valais » devraient être reconsidérés.

La femme mariée abandonnant une activité à plein temps pour une activité à temps partiel, devrait **avoir droit à une taxation intermédiaire.**

Les frais occasionnés par la **garde des enfants** devraient pouvoir être déduits dans la détermination du revenu imposable au même titre que les autres frais d'acquisition du revenu.

Les **pensions alimentaires** versées pour les enfants ne devraient pas être considérées comme un revenu pour celui qui en a la garde : elles devraient être imposées chez le conjoint qui les verse et non chez celui qui les reçoit.

Espérons que le Gouvernement et le Parlement accueilleront favorablement ces propositions pour une législation plus juste et mieux adaptée à la mentalité et aux mœurs de notre temps. — (fl)

AGENDA

L'IMAGE DE LA FEMME DANS LES MEDIAS

C'est autour de ce thème que se déroulera la **Journée neuchâteloise des femmes, le samedi 25 octobre, dès 9 h 30, sous la « Bulle », à Neuchâtel (devant le Collège latin).** Cette rencontre est organisée par le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises (case postale 37, 2068 Hauterive) en collaboration avec l'Institut de journalisme et de communications sociales de l'Université de Fribourg et le Forum économique et culturel des régions « La Bulle ». Six oratrices et un orateur traiteront de l'image de la femme dans la presse écrite, à la radio et à la télévision et dans les manuels scolaires.

MAISON DE LA FEMME

Eglantine 6, Lausanne

Lundi 20 octobre, 20 h 15 : exposé de Mme A.-C. Imhoff-Scheier, docteur en droit, sur la publicité personnalisée, intitulé « Vous avez gagné ! » (organisation FRC).

Du 28 au 30 octobre, toute la journée : grand marché d'artisanat.

LYCEUM-CLUB

Rue de Bourg 15
1003 Lausanne

Vendredi 10 octobre, à 17 h : Mme Dolly Duc, préfet substitut du district de Lausanne, nous parlera du métier de préfet. Entrée non-membres : 3 francs.

Vendredi 17 octobre, à 17 h : Suzanne Sancho y Aguilar, lycéenne : « Une chevauchée à travers les mille ans de l'époque médiévale européenne (Les Croisades, la courtoisie, les monastères, l'art de vivre) ». Entrée non-membres : 3 francs.

Vendredi 24 octobre, à 17 h : récital de Benedetta Simonatti, pianiste (premier prix ex aequo lors du concours des Lyceum de Suisse, octobre 1985). Œuvres de F. Mendelssohn, F. Chopin, F. Liszt. Entrée non-membres : 7 francs.

Vendredi 31 octobre, à 17 h : Marguerite Weber-Perret, lycéenne, « L'Alliance culturelle romande » et « La moisson sur les pierres ». Entrée non-membres : 3 francs.